

Regards sur Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

Ménage de printemps



Campagne de propreté 2011

Afin de permettre à tout un chacun de profiter d'un milieu exempt des débris accumulés à l'extérieur durant l'hiver, l'arrondissement et les citoyens doivent unir leurs efforts.

Pour l'arrondissement, le printemps signifie...

Côté travaux publics :

- ramassage des papiers, des feuilles mortes et des débris;
- nettoyage des espaces verts;
- nettoyage des poubelles;
- passage du balai sur 130,8 km de rues;
- entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40;
- nettoyage de 185,1 km de trottoirs;
- préparation de 11 km de piste cyclable;
- entretien des abribus.

Côté parcs, immeubles et équipements :

- nettoyage des parcs;
- remise en état des équipements (jeux et chalets);
- assainissement des carrés de sable;
- enlèvement des graffitis dans les parcs.

Côté aménagement urbain :

- vérification du bon état de l'extérieur des propriétés, incluant les terrains et les clôtures;
- enlèvement des graffitis sur les édifices publics;
- aide aux résidents, aux commerçants et aux industriels dans le cadre du programme d'enlèvement des graffitis de la Ville de Montréal.

Le grand ménage commence, participez vous aussi !

Le nouveau bac de recyclage s'en vient !

Pratique, léger, facile à déplacer, le nouveau bac roulant de 360 litres sera bientôt livré. Finis les papiers qui s'envolent au vent. À surveiller dans un prochain numéro.

Pour le citoyen, le printemps signifie...

- ramasser les feuilles mortes et les papiers sur les terrains;
- râteler le gazon;
- retourner la terre des plates-bandes;
- planter des arbres, des arbustes et des fleurs;
- respecter les horaires de collecte;
- favoriser le recyclage;
- prendre soin des parcs;
- utiliser les poubelles du domaine public.

Message de Luis Miranda

« Bientôt un réseau cyclable plus sécuritaire et plus invitant! »



Pistes cyclables

Une nouvelle configuration axée sur la sécurité

Des centaines de cyclistes ont des fourmis dans les jambes en voyant disparaître la neige et en anticipant la réouverture des pistes cyclables. Or, cyclistes et automobilistes seront heureux d'apprendre que l'arrondissement d'Anjou amorcera ce printemps des travaux de réaménagement des pistes cyclables pour les rendre plus sécuritaires et pour faciliter la cohabitation vélo/auto. Ainsi, dès que les conditions météorologiques seront favorables, nous commencerons les travaux visant à déplacer les pistes cyclables à la gauche des véhicules stationnés pour obtenir la séquence suivante : trottoir, véhicules stationnés, piste cyclable. Malgré ces travaux, le réseau cyclable sera accessible aux mêmes dates que les années précédentes. Je suis convaincu que cette nouvelle configuration des pistes cyclables rendra notre réseau plus sécuritaire et plus invitant, facilitant ainsi le partage de la chaussée entre les automobilistes et les cyclistes. Profitez-en bien et soyez prudents et courtois!

Toujours en prévision du retour des beaux jours, nous entreprendrons prochainement des travaux de nettoyage et de restauration dans nos nombreux parcs et espaces verts. Deux projets retiennent particulièrement mon attention : l'aménagement de terrains de tennis au parc des Roseraies et l'installation de jeux pour enfants au parc Goncourt.

Sur ce, je vous souhaite une belle saison printanière en vous rappelant que vous pouvez me joindre en tout temps au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Communications QUADCOM inc.

Tirage
22700 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2010 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Un fléau à éradiquer



Les punaises de lit

Les punaises de lit sont des insectes brunâtres visibles à l'œil nu, actives la nuit, que l'on trouve généralement le long des coutures des matelas et des fauteuils. Elles se nourrissent du sang des humains. Leurs piqûres provoquent des démangeaisons pouvant entraîner des troubles du sommeil. Sachez que, pour les éradiquer, la responsabilité est partagée.

Que doit faire le locataire ?

N'essayez pas de régler le problème vous-même. Vous devez immédiatement avertir le propriétaire afin qu'il entreprenne les démarches nécessaires. Si ce dernier ne donne pas suite à cet avis, envoyez-lui un courrier recommandé le sommant d'effectuer ces démarches dans un délai d'au plus 10 jours ouvrables. Cette lettre doit mentionner qu'à défaut de réponse de sa part, vous en aviserez la Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en composant le 311. Par ailleurs, il est important de maintenir le logement propre et exempt d'encombrement et de suivre attentivement les consignes de l'exterminateur.

... le propriétaire ?

Dès réception de l'avis, le propriétaire doit entreprendre des démarches, en s'entendant au préalable avec le locataire afin de corriger la situation. Il doit mandater une entreprise en extermination pour les éradiquer complètement. Il doit permettre à l'exterminateur de visiter tous les logements et autres endroits de l'immeuble afin d'enrayer l'infestation.

... et l'exterminateur ?

Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour détecter leur présence dans toutes les pièces du logement, voire de l'immeuble. Plusieurs méthodes sont utilisées pour se débarrasser des punaises de lit. Parmi celles-ci, l'application d'insecticides, souvent envisagée comme une solution, doit néanmoins être effectuée avec prudence par les gestionnaires parasitaires qualifiés pour minimiser les impacts potentiels sur la santé.

Pour détecter leur présence et prévenir leur apparition, deux guides sont à votre disposition. *Épinglons la punaise* a été publié à l'intention des locataires. *Les punaises de lit : Mieux les connaître pour mieux les combattre* s'adresse aux propriétaires, aux exploitants et aux gestionnaires d'immeubles. Ces guides sont disponibles gratuitement sur demande, en français et en anglais, à la mairie d'arrondissement, dans les bureaux Accès Montréal, dans les CSSS et sur les sites Internet habitermontreal.qc.ca et santepub-mtl.qc.ca. Sachez que, dans tous les cas, la participation de **toutes les personnes** touchées par l'infestation (occupants de l'immeuble, propriétaires, gestionnaires parasitaires qualifiés) est nécessaire pour régler le problème.

Renseignements : 311 (Montréal) ou 811 (gouvernement du Québec).

Changement à la collecte des encombrants

Contrairement à ce qui a été annoncé en décembre dernier, les matelas et tout autre mobilier rembourré ne seront plus ramassés avec la collecte des encombrants. Ceux-ci doivent être déposés avec les ordures ménagères. Ces nouvelles mesures ont été entreprises pour contrer la prolifération des punaises de lit. Pour les mêmes raisons, il est fortement déconseillé de récupérer tout matelas ou mobilier rembourré déposé à l'extérieur.

Congé de Pâques

Les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du Vendredi saint au lundi de Pâques, soit du 22 au 25 avril inclusivement.

Les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront ouvertes le samedi 23 avril, mais fermeront leurs portes les 22, 24 et 25 avril.

La collecte des matières résiduelles aura lieu comme d'habitude le Vendredi saint.

Joyeuses Pâques !

Les élus et le personnel de l'arrondissement souhaitent à toute la population un bon congé pascal en famille.

Venez rencontrer vos élus

Séance du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire le mardi 3 mai, à 19 h à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

Bureau du citoyen (9h à midi)

9 avril
Luis Miranda



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Nouvelles normes en vigueur

Permis nécessaire pour installer une piscine résidentielle

Le gouvernement du Québec a adopté, en juillet 2010, un nouveau règlement pour encadrer l'installation d'une nouvelle piscine résidentielle afin de prévenir la noyade, notamment des enfants de moins de cinq ans. Des règles précises (emplacement, clôture, appareil à proximité, etc.) doivent donc être respectées pour en contrôler l'accès, et ce, qu'il s'agisse d'une piscine creusée ou hors terre. L'arrondissement s'assure du respect de ces mesures (RCA40 concernant le zonage) et un permis est nécessaire avant d'entreprendre les travaux de construction de cette installation. Présentez-vous au comptoir d'accueil des permis de l'arrondissement à cet effet, le personnel vous renseignera sur toutes les règles à suivre.

Par ailleurs, comme il vaut mieux prévenir que guérir, nous invitons tous les citoyens qui disposent déjà d'une piscine à consulter le site mapiscinesecuritaire.com pour obtenir de précieux conseils sur ce qu'il est possible de faire pour augmenter la sécurité liée à cet équipement.

Renseignements : 514 493-5115.

Conseils utiles

Entretien des pelouses sans pesticides



L'utilisation des pesticides est strictement interdite à Anjou, car ces produits perturbent l'équilibre de l'environnement et comportent des risques pour la santé humaine. Cependant, des solutions écologiques alternatives existent, notamment certains produits non toxiques permis (biopesticides, huiles minérales ou ingrédients actifs autorisés). Vous pouvez aussi et surtout limiter l'emploi de tous ces produits en gardant votre pelouse en santé.

Quelques conseils utiles

- Tondez haut (jamais moins de 7,5 cm), souvent, et laissez les rognures au sol. Pour fortifier votre pelouse, aiguissez régulièrement vos lames de tondeuse.
- Arrosez en profondeur, seulement au besoin soit uniquement selon le degré de sécheresse du sol.
- N'arrosez jamais en plein soleil, plus de la moitié de l'eau s'évapore avant de pénétrer dans le sol. **D'ailleurs, rappelez-vous que l'article 8 du règlement 1031 interdit de se servir de boyaux d'arrosage entre 8 h et 18 h non seulement pour l'arrosage des pelouses, mais aussi pour quelque usage que ce soit.**

- Aérez la pelouse en enfonçant un crayon de 10 à 15 cm, l'air, l'eau et les engrais pénétreront mieux.
- Terreauter avec du compost qui fournit les éléments nutritifs essentiels aux végétaux.
- Fertilisez avec des engrais naturels d'origine organique et minérale (roches broyées).
- Ensemencez les espaces dénudés en mai ou entre la mi-août et la mi-septembre pour éviter la prolifération d'herbes indésirables, comme l'herbe à poux qui est incapable de rivaliser avec d'autres végétaux.

À noter aussi qu'une pelouse en santé peut supporter la présence d'un certain nombre de parasites. N'intervenez que lorsque les ravageurs et les maladies mettent vraiment la santé de la pelouse en péril.

La majorité de ces conseils est tirée du Feuillelet horticole du Jardin botanique de Montréal.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet.ville.montreal.qc.ca/jardin/carnet.

Protégeons notre forêt urbaine



Rappel sur la réglementation en vigueur sur l'abattage d'un arbre

Les arbres publics et privés constituent une richesse collective pour notre arrondissement. Ils sont les véritables poumons d'Anjou et contribuent à améliorer la qualité de l'air, procurent de l'intimité et donnent du caractère à nos artères, tout en augmentant la valeur des propriétés. Alors que notre planète connaît un réchauffement climatique et une hausse constante du prix de l'énergie, ces majestueux végétaux permettent aussi d'économiser sur les coûts de chauffage et de climatisation.

Protection des arbres lors de travaux de construction et de démolition

Lors de travaux de construction ou de démolition, le propriétaire doit veiller à la protection des branches, des troncs et des racines de tous les arbres sur sa propriété en utilisant des méthodes appropriées. Les préposés aux permis de l'arrondissement fournissent au requérant toutes les informations sur ces méthodes au moment où une demande de permis de construction ou de rénovation est faite.

Abattage des arbres dans une cour avant ou dans une berge

Sur un terrain privé, un certificat d'autorisation est requis pour abattre un arbre dans une cour avant, dans une berge et sur un terrain sans construction. Ce certificat est délivré uniquement pour les raisons suivantes.

L'arbre est :

- susceptible de causer un dommage aux biens;
- mort ou atteint d'une maladie irréversible;
- une nuisance pour la croissance et le développement d'arbres voisins de plus grande valeur;
- un risque pour la sécurité publique ou pour l'exécution de travaux publics;
- situé dans l'aire d'implantation d'une nouvelle construction correspondant à
 - a) 4 m des fondations pour un bâtiment principal,
 - b) 3 m pour une piscine,
 - c) 1 m pour une voie de circulation ou une aire de stationnement,
 - d) 1 m pour une autre construction, sauf s'il s'agit d'une enseigne (ce point ne s'applique qu'à un arbre situé en cour avant).

La demande doit préciser les raisons démontrant la nécessité de l'abattage. De plus, lorsque l'arrondissement autorise l'abattage, un nouvel arbre (tronc d'au moins 5 cm de diamètre mesuré à 1,3 m du sol) doit être planté dans un délai de six mois. L'abattage de l'arbre ne peut être effectué qu'après avoir obtenu le certificat d'autorisation.

Renseignements : Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 514 493-5115.

Prévoir les délais

Obtention d'un permis de construction

Les projets de nouvelle construction, d'agrandissement, de transformation, de modification de la façade extérieure d'un bâtiment, d'installation d'enseignes et de plusieurs autres travaux nécessitent l'obtention d'un permis de construction. Un délai étant requis pour l'analyse des dossiers, il est important de **prévoir deux à trois semaines** entre le dépôt de la demande et l'obtention du permis de construction. Ce délai prend effet dès la réception de tous les documents requis, par le préposé à l'émission des permis.

D'autre part, certaines demandes (dérogations mineures et celles assujetties au Plan d'implantation et d'intégration architecturale ou PIIA) doivent être présentées au comité consultatif d'urbanisme. Dans ce cas, nous vous invitons à communiquer avec nous afin de connaître les dates fixées pour la réception des documents ainsi que pour la tenue des séances mensuelles. Les dossiers seront ensuite présentés au conseil d'arrondissement pour acceptation ou refus de la demande. Il est important de noter que tous les projets d'installation d'enseignes sont assujettis au PIIA. Dans ces cas, les délais entre la demande et l'obtention du permis peuvent atteindre plus d'un mois.

Merci de votre collaboration!

Renseignements : 514 493-5115.

Déchetage



Service gratuit de déchetage le 16 avril

L'arrondissement d'Anjou a mandaté la firme Shred-it pour offrir un service de déchetage gratuit des **documents personnels des citoyens** le 16 avril. Profitez-en : c'est une solution d'élimination sûre, conforme, complète et économique. En plus de documents confidentiels imprimés (déclaration d'impôts, relevés bancaires, etc.), cette compagnie détruit également tout document en plastique ou utilisant d'autres supports. L'opération est effectuée dans le respect de l'environnement. La destruction s'exécute devant vous en toute sécurité et de façon confidentielle. À noter qu'une preuve de résidence sera exigée.

Un camion de déchetage sera sur le territoire :

**de 9 h à 12 h, à la mairie d'arrondissement;
de 12 h 15 à 15 h, au parc Lucie-Bruneau
(7051, avenue de l'Alsace).**

Ce service sera aussi offert le samedi 11 juin.

Renseignements : 311 ou 514 493-8000.

Animaux sauvages

Comment éloigner mouffettes, marmottes et rats laveurs ?



Les mouffettes, les marmottes et les rats laveurs ont quitté leurs quartiers d'hiver. Ces animaux sauvages vont éventuellement causer des problèmes en construisant leurs terriers sous un cabanon ou un balcon bas pour y élever leurs petits. Or, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* est très stricte concernant toute intervention humaine vis-à-vis de ces animaux : nul ne peut tuer ou capturer un animal qui l'attaque ou qui endommage ses biens lorsqu'il est possible d'effrayer cet animal ou de l'empêcher d'occasionner des dégâts. La loi interdit également d'aider quiconque à capturer ou à mettre à mort ces animaux. Elle exige aussi qu'on recoure à tous les moyens raisonnables avant de capturer soi-même ces animaux ou de les faire capturer par une entreprise spécialisée.

Voici quelques précautions à prendre pour les éloigner :

- évitez les amas de débris, de planches ou d'autres matériaux;
- si vous entreposez vos ordures ménagères à l'extérieur entre les collectes, placez-les dans un contenant hermétique;
- bloquez les accès sous votre balcon ou sous votre cabanon, en installant dans le sol un grillage d'une hauteur d'environ 40 cm (15 po).

**Renseignements : Faune Québec, 1 866 248-6936 ou
www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/index.jsp.**

Quelques rappels

Abris temporaires d'automobiles et tiges de protection

La date limite pour les retirer est le **15 avril**.

Restrictions de stationnement

Depuis le 15 mars, les restrictions de stationnement sont en vigueur pour permettre le nettoyage des rues et la réalisation de divers travaux (surfaçage de la chaussée, émondage, réparations à l'éclairage des rues, inspection des réseaux d'égout et d'aqueduc, etc.). Vérifiez les panneaux !

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Prochaines collectes itinérantes

Les prochaines collectes des résidus domestiques dangereux (RDD) auront lieu le **samedi 2 juillet**, de 9 h à 17 h, à l'édifice municipal du 7171, rue Bombardier, et le samedi 8 octobre à la mairie d'arrondissement. Attention ! Elles s'adressent uniquement aux personnes physiques* résidant sur l'île de Montréal. En tout temps, les citoyens d'Anjou peuvent également aller porter leurs RDD à l'écocentre de Rivière-des-Prairies, 11400, rue Léopold-Christin, à l'arrière de la cour de voirie (9255, boulevard Henri-Bourassa Est).

Renseignements : 514 493-8000 pour l'arrondissement d'Anjou et 514 872-0384 pour les écocentres.

* Personne physique/personne morale

En droit, une personne morale est une entité, généralement un groupement, que l'on dote, après avoir rempli diverses formalités, d'une personnalité juridique (ex. : en droit privé, une association ou une entreprise; en droit public, États, collectivités territoriales).

En droit, un être humain est considéré comme une personne physique.

Courchesne, Larose Itée déménage à Anjou



Courchesne, Larose Itée, joueur de premier plan dans l'industrie canadienne et internationale des fruits et légumes depuis plus de neuf décennies, a acquis un terrain au 9761, boulevard des Sciences, à Anjou, pour y faire construire un entrepôt et des bureaux afin d'y abriter ses installations et son siège social. Fondée en 1918, l'entreprise avait pignon sur rue, depuis les années 1950, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Bercy et était à l'étroit compte tenu de son expansion. La compagnie disposera bientôt d'une superficie de 110 000 pi² et d'installations ultramodernes.

Les possibilités offertes par les nombreux axes routiers d'Anjou et le nouveau pont de l'autoroute 25 ont contribué au choix de ce nouvel emplacement. « Trouver, sur l'île de Montréal, des terrains de cette dimension au cœur d'un tel réseau d'axes routiers est quasiment impossible aujourd'hui. Cette localisation stratégique est pour nous une opportunité », de souligner le vice-président administration et opérations de la compagnie, M. Denis Pageau.

Courchesne, Larose Itée est une entreprise qui œuvre comme grossiste dans l'importation, l'exportation et la distribution de fruits et de légumes frais locaux, mais aussi venus des quatre coins de la planète. Elle vend ses produits partout au Canada ainsi que sur la côte Est américaine.

La construction du bâtiment devrait commencer sous peu et l'entreprise en prendra possession au cours de l'automne prochain.

Projets

Développement social de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Dans le cadre de l'entente administrative de développement social de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale signée, en 2009, pour 2009-2010 et 2011, par la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), des fonds d'environ 9 M\$ seront investis pour la réalisation de projets en 2011.

Ces fonds viennent bonifier l'aide apportée aux organismes qui offrent des services essentiels aux personnes démunies. Les projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui sont ainsi lancés, sont réalisés dans des zones défavorisées.

Les objectifs

Les objectifs que désire atteindre le MESS sont les suivants :

- aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu et dans la collectivité angevine et québécoise, les soutenir dans leur démarche d'intégration, notamment en tenant compte de la composition ethnoculturelle de la population angevine;
- offrir aux personnes les plus démunies des possibilités d'intégration économique, sociale et culturelle;
- agir sur la base de zones d'intervention prioritaires selon une approche locale et concertée, en mettant de l'avant des projets et des initiatives susceptibles de favoriser l'accès à une alimentation décente, à une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés et à des activités de sports, de loisirs et culturelles appropriées.

Quatre projets pour Anjou

Dans un premier temps, l'arrondissement d'Anjou a mis à la disposition des organismes une somme de 61 754 \$ qui a été répartie entre quatre projets qui lui sont exclusifs :

- horticulture jeunesse;
- les rendez-vous samedi tout;
- S-QUADE COMM;
- bien vivre pour mieux vieillir.

Ces projets sont réalisés par le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), la Maison de jeunes Le Chemin faisant, le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC) et Concert-Action Haut-Anjou.

Dans un second temps, l'arrondissement développera, en partenariat avec les organismes du milieu un projet « Entraide alimentaire, secteur Haut-Anjou » doté d'un fonds de 36 428 \$.

Ces fonds viennent bonifier l'aide apportée aux organismes qui offrent des services essentiels aux personnes démunies.

Semaine de l'action bénévole

L'action bénévole, vivante et durable



Sans les milliers de bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts pour soutenir les plus démunis, les banques d'alimentation, les sans-abri, mais aussi les arts, les clubs sportifs et communautaires locaux..., nos collectivités n'auraient pas le même visage humain. Chaque année, juste retour des choses, la Semaine de l'action bénévole leur rend hommage tout en faisant la promotion de leur intervention. En 2011, cette semaine se déroulera du 10 au 16 avril.

L'arrondissement d'Anjou compte de nombreux organismes et bénévoles qui améliorent notre qualité de vie en nous proposant des services très variés. Leur implication est une richesse pour notre communauté. Anjou les soutient de diverses façons, entre autres par des ateliers de formation.

Vous avez le goût de mettre vos talents à contribution et vous désirez vous impliquer, mais ne savez ni où ni comment : appelez-nous. Nous vous guiderons dans la recherche de l'organisme qui répondra le mieux à vos attentes.

Renseignements : Diane Chevette, agente de développement, du mardi au vendredi, au 514 493-8209.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est

Activités Jeunesse

À la recherche du Lapin de Pâques



Le Lapin de Pâques a disparu ! C'est le porc-épic Pikakou qui annonce cette triste nouvelle. Oui, celui qui cache les œufs en chocolat ne répond plus à l'appel de ses amis ! À l'aide des enfants, Lapidoux ira voir la fée des fleurs qui l'aidera à retrouver son cousin. Mais quelqu'un attend nos amis devant une caverne : nul autre que Monsieur Kaldor le dragon ! Lapidoux et les enfants réussiront-ils à amadouer le drôle de dragon ?

Salle d'animation de la Bibliothèque Jean-Corbeil
Samedi 16 avril, à 11 h
Pour les 2 à 7 ans

Laissez-passer disponibles 30 minutes avant le spectacle. Nombre de places limité.
Renseignements : 514 439-8260.

Apportez vos écouteurs !

Veillez noter que pour des raisons d'hygiène, à partir du mois de mai, les bibliothèques ne fourniront plus les écouteurs pour les postes informatiques et les téléviseurs.

Activités pour adultes

Café-rencontre des lundis

Initiation à la mosaïque

Des aimants sous le couvercle !

Initiez-vous à la mosaïque en fabriquant un aimant à partir de couvercles de pots de marinade. Laissez aller votre créativité en utilisant des matériaux récupérés en tout genre. Grâce à une approche moderne de cet art millénaire, vous apprendrez les techniques de base pour réaliser un petit projet qui vous donnera la piqûre. Vous découvrirez une forme d'art plus accessible que vous ne l'imaginez pour créer de véritables petites œuvres qui brilleront sur votre réfrigérateur. Entrée libre.

Bibliothèque Jean-Corbeil
Lundi 18 avril, de 9 h 30 à 11 h 30

Atelier : animer un livre

Vous aimez lire aux enfants, mais vous manquez de confiance en vous ou vous voudriez avoir des conseils pour rendre vos histoires plus vivantes? Offerts dans le cadre des activités d'Éveil à la lecture et à l'écriture, ces ateliers sont pour vous... et pour vos enfants, s'ils le désirent.

Bibliothèque Jean-Corbeil
Mercredis 27 avril à 10 h

Bibliothèque du Haut-Anjou
Mercredi 13 avril à 10 h

Inscription au comptoir du prêt ou par téléphone.
Places limitées.

Expositions

Expositions à la Galerie d'art Goncourt



Vos concitoyennes et concitoyens qui ont suivi des cours de peinture, lors des sessions d'automne 2010 et d'hiver 2011, convient la population à découvrir leurs œuvres en visitant l'exposition qui aura lieu du 13 au 27 avril.

Le vernissage en présence des élèves et des professeurs Gisèle Rivard, Claude Charlebois et Jean Saucier, se tiendra le jeudi 14 avril, à 19 h.

L'entrée est libre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Mentionnons qu'exceptionnellement les portes fermeront à 18 h les 13, 16, 18 et 20 avril.

Galerie d'art Goncourt (bibliothèque Jean-Corbeil)

Expo-vente de bijoux de fantaisie

Les élèves de l'atelier de confection de bijoux de fantaisie des sessions d'automne 2010 et d'hiver 2011 exposeront et vendront leurs œuvres en présence des professeurs Mylène Paiement et Chantal Benoit.

Un vin d'honneur sera servi.

Galerie d'art Goncourt (7500, avenue Goncourt)

Le dimanche 1^{er} mai de 13 h à 17 h, et le jeudi 12 mai, de 19 h à 21 h

Entrée libre. Venez découvrir et encourager nos artistes. Renseignements : 514 493-8200.

